

DÉCEMBRE 2022

LE P'TIT LOGEAIS N°5

LE JOURNAL COMMUNAL DES LOGES (76790)



IMPRIMÉ PAR NOS SOINS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

SOMMAIRE

Le mot de votre maire.....	p. 3
Hommage à Sylvain Saunier.....	p. 4
État civil.....	p. 5
Les Loges il y a 200 ans.....	p. 6
La parole aux associations.....	p. 7
Actualité du CCAS.....	p. 8
La Petite Enfance.....	p. 9
Opération Grand Site Falaises d'Étretat - Côte d'Albâtre.....	p. 10
GR21 : Valleuse d'Étigue - Valleuse du curé.....	p. 13
Eau potable et assainissement.....	p. 15
Travaux réalisés en 2022.....	p. 16
Comprendre le budget communal.....	p. 18
Mobilités.....	p. 21
Agenda et infos pratiques.....	p. 23



Chères Logeaises, Chers Logeais

C'est avec joie que je partage avec vous ce nouveau numéro du « P'tit Logeais ». Vous y trouverez les actualités qui ont jalonné ces derniers mois ainsi que celles qui rythmeront ces prochaines semaines.

Les projets municipaux se poursuivent selon un calendrier dépendant de l'actualité.

Dans le précédent numéro, nous vous annonçons le déplacement de l'agence postale communale dans les locaux de la mairie, alors programmée pour la rentrée de septembre. Mais nous avons dû faire face à une augmentation importante du coût des matériaux et aucune visibilité n'était donnée quant à la livraison. Ce transfert est toujours d'actualité, et nous espérons le porter à terme très rapidement.

Concernant le centre bourg, un affaissement s'étant formé sur la chaussée, nous avons dû réagir rapidement, à la fois pour la sécurité des riverains mais également pour nos chers écoliers.

Nous avons constaté que la mise en place de feux tricolores de chantier a permis de fluidifier la circulation et ainsi éviter les incivilités. Par ailleurs, bien conscients de l'impact du manque de stationnement direct pour l'activité commerciale lors des études et travaux, il était important pour nous d'organiser une concertation avec les différents acteurs économiques. Ainsi nous allons travailler ensemble pour tenter d'améliorer le stationnement selon les différents usages et problématiques.

La sécurité est un sujet ô combien important, nous avons rencontré les services de l'État et du Département et les avons sensibilisés sur la problématique à laquelle nous sommes confrontés au quotidien. Des solutions ont été présentées et nous devons prochainement diligenter une étude, auprès d'un architecte de l'urbanisme.

Il me reste à vous souhaiter, au nom de l'ensemble du conseil municipal, de joyeuses fêtes de fin d'année entourés de tous ceux qui vous sont chers !

Et je vous laisse à présent le plaisir de découvrir cette cinquième édition.

Votre Maire, David MALBRANQUE

HOMMAGE À SYLVAIN SAUNIER

Il me revient, en ma qualité de Maire, de rendre hommage à Sylvain qui a été adjoint pendant de nombreuses années sur notre commune.

Sylvain n'aimait guère le protocole et sa modestie s'accommodait mal de longs discours à son propos. Il appréciait avant tout la sobriété et la simplicité.

Il faisait partie de ces hommes rares dont le dévouement envers les autres était une seconde nature.

Beaucoup ont connu l'homme public et se souviennent de la gentillesse avec laquelle il répondait à toutes les demandes qu'on lui formulait.

Je voudrais tout d'abord saluer l' élu local qu'il a été, le travailleur infatigable au service de notre commune et du bien commun. Son appartenance à cette chaîne de responsabilité dont chaque élu municipal est un maillon, quelle que soit la place qu'il occupe et la fonction qu'il exerce.

Son dévouement au service de ses concitoyens l'avait investi également à la fonction de président du Syndicat intercommunal à vocation scolaire, regroupant Les Loges, Vattetot-sur-Mer et Gerville. SIVOS dont lui-même était à l'origine de la création.

Sylvain c'était aussi la façon qu'il avait de donner clairement et franchement son avis, nous nous souviendrons toujours du calme et de la tempérance avec lesquels il abordait les questions délicates.

Sylvain c'était la soif d'enseigner, de partager ses connaissances. Il l'a démontré à travers sa vie professionnelle au sein de l'Éducation nationale et comme Maître d'armes à l'Écume Club des Loges, où sa solide expérience était reconnue de tous.

Sylvain, c'était aussi, un art de l'écoute attentive. Comment ne pas oublier ses remarques faites au bon moment, comment ne pas oublier son sourire amical.

Chacun sait qu'il aimait profondément sa commune. Pendant plus de 25 années de mandat, il a dépensé sans compter son temps et son énergie au service du bien public

Aujourd'hui, c'est l'ensemble des Logeais et Logeaises qui pleure celui qu'ils avaient choisi, celui qu'ils avaient élu, pour les représenter, les aider, les défendre, préparer et construire l'avenir de la commune.

Nous devons désormais continuer sans lui. Le meilleur hommage que nous

pourrons lui rendre, sera de nous souvenir de sa sagesse, de son sourire, de son travail, de ses réalisations, et d'être à la hauteur de ce qu'il attendrait de nous.

Au nom du conseil municipal et du personnel communal, nous réitérons à son épouse, à ses filles et gendres, à ses petits-enfants, à sa famille et à ses proches, nos condoléances profondément émues et attristées en même temps que l'expression de notre reconnaissance et de notre respect pour l'homme qu'il était et de son investissement sans faille.

ÉTAT CIVIL

Naissances :

ALFONSO Abbigaël
Christelle Annick née le
15/01/2022 à Montvilliers

GALLOIS LEHUBY
Naëlle Nadia Lina née le
09/02/2022 à Le Havre

FRAZIER Julinio Romain
Steven né le 03/02/2022 à
Montvilliers

COUSIN Maël né le
09/05/2022 à Montvilliers

VANHEE Lyam Enzo
Quentin né le 12/06/2022 à
Fécamp

DURECU Marius Laurent
Patrick né le 21/06/2022 à
le Havre

SAINT-AUBIN Lucas
Daniel né le 08/07/2022 à
Montvilliers

MALANDAIN Maël Tiago
Hugo né le 01/09/2022 à
Montvilliers

TRIHAN Santito né le
13/09/2022 à Le Havre

MASSOT Taö Daniel
Marion né le 21/09/2022 à
Montvilliers

PORET Vincenzo
Jean-Yves Laurent né le
04/11/2022 à Fécamp

FINCIAS Naël Elio
Arthémys, né le 19/11/2022
à Le Havre.

Décès :

CHICOT Andrée épouse
MALANDAIN le 03/01/2022

LOPES Lionel le
07/02/2022

GALLAIS Ginette épouse
LELEU le 17/03/2022

DEBRIS Lionel le
19/08/2022

SAUNIER Sylvain le
13/10/2022

LECHEVALLIER Martine
épouse DELALONDRE le
20/10/2022

Mariages :

BOULLARD Alexandre
et DEMARE Charlotte le
09/07/2022

LEFEBVRE Thibaud
et COTTARD Julie le
17/09/2022

JOLY Guillaume et
DUBUISSON DUPLESSIS
Phoebe le 19/10/2022

PRECHEUR Xavier et
COLLAS Marie-Elodie le
22/10/2022

Parrainage Civil :

BELLANGER Clément le
13/08/2022

IL Y A 200 ANS : ÉTAT CIVIL DES LOGES

51	General of the (Baptiste Ferrière)	
	Jenny Desirée	
48	Corquet Binon	
27	Corquet Catherine Rose	
	Naissances	75
	Mariages	12
	Décès	56
		<hr/>
		143

En 1822, la commune des Loges recensait dans ses registres d'état civil 75 naissances, 12 mariages et 56 décès. Le premier enfant à naître est un garçon prénommé Prosper.

Nous retranscrivons ci-dessous son acte de naissance : “ L’an 1822, le mercredi 9 janvier, à 9 heures du matin, par devant nous Maire officier d’état civil de la commune des Loges, canton de Fécamp, département de la Seine-Inférieure ; est comparu Philbert Joseph Lethuillier âgé de vingt-et-un ans, tisserand domicilié en cette commune, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin, né d’hier à onze heures du soir, de lui déclarant, et de Véronique Rose Laperdrix son épouse en légitime mariage contracté en cette commune le quatorze novembre mil huit cent vingt et un, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Prosper Philbert ; les dites déclaration et présentation faites en présence de Gabriel Laperdrix âgé de soixante ans isserand domicilié en cette commune et de Prosper Lethuillier âgé de vingt-deux ans, charpentier domicilié en la commune de Gerville ; et ont les père et témoins signé avec nous le présent acte de naissance après qu’il leur en a été fait lecture. ”

Le maire de l’époque est un certain Lair (e). À cette époque, le maire est nommé par le préfet. L’instituteur est lui, âgé d’à peine vingt ans et s’appelle

Jean-Baptiste Philippe Leroux.

Notons que la commune des Loges comporte un certain nombre de tisserands et de toiliers, de tailleurs d'habits : Guillaume Charles Vasse, Noël Liberge, Guillaume Aubourg, Jean Simon Thieulent, Jacques Féron, Gabriel Féron, Louis Leduey, Tranquille Dumesnil, Pierre Bellenger, Amand Lair, Martin Honoré Monville, Jean-Baptiste Maillard, etc.

En cette année 1822, les professions les plus répandues dans la commune sont celles de cultivateur, de journalier, de marchand, de menuisier.

Ces registres d'état civil peuvent être consultés en ligne, sur le site des Archives départementales de Seine-Maritime, dans la rubrique archives numérisées.

Attention, La consultation des actes d'état civil est soumise à des délais de mises en ligne :

- Actes de naissance seuls : 100 ans
- Actes de mariage et/ou décès seuls : 75 ans
- Groupe de naissances, mariages, décès : 100 ans
- Tables : immédiate

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

UNION SPORTIVE DES FALAISES

Le club de l'US Les Loges fondé en 1924 a fusionné en 2020 avec le FC Etretat. Cette fusion a permis de régler de nombreux problèmes d'effectifs chez les vétérans mais également ceux des infrastructures. Fini donc les derbies face à nos amis d'Etretat. C'est maintenant main dans la main que nous regardons l'avenir.

En deux ans nous avons réussi ensemble à redynamiser l'école de foot qui stagnait depuis quelques temps ; faire une équipe vétérans plus forte et surtout remettre l'équipe réserve dans l'élite du football marin. Seul petit bémol, notre équipe fanion qui malgré beaucoup d'envie et de qualité n'a pas réussi à se sortir de la dernière division.

Au vu de la concurrence autour de nous et afin d'essayer de fidéliser nos jeunes qui partent souvent dans les clubs voisins, nous avons encore souhaité grandir. Froberville et Yport n'étant pas intéressés par notre nouveau projet, nous nous sommes naturellement tournés vers le FC Epreville avec

qui nous étions déjà en entente avec deux catégories de jeunes. C'est donc avec un grand plaisir que nous avons fusionné avec eux pour former une Union Sportive Des Falaises plus grande et plus forte. Nos jeunes jouent le haut de tableau dans leurs divisions respectives, des vétérans premiers au classement, une équipe réserve qui joue au plus haut niveau matin et une équipe première qui aimerait jouer dans l'élite du football départemental dans les trois ans.

Plein de projets sont encore à venir tels qu'un voyage en Angleterre, des nouveaux équipements... Voilà la dynamique dans laquelle notre club est ces dernières années.

CLUB DES AÎNÉS

Amis Logeais et Logeaises

Venez rejoindre notre club pour une activité de marche, le jeudi matin.

Départ à 9 heures de la gare des Loges pour une petite marche de 5 km

Contact Henri FAGAS 06.84.95.81.64

Pour une marche de 7 km

Contact Jean-Pierre Leroux – 02.35.27.12.45

Et pour ceux qui aiment les jeux de carte et jeux de société, rendez-vous tous les mardis à 14 heures à la salle des fêtes.

Contact – Mme LEBRET 02.35.27.31.55

NB : Les informations de cette rubrique ont été fournies par les bureaux des associations concernées.

ACTUALITÉ DU CCAS

Alors que la situation sanitaire dans laquelle nous nous trouvons l'an passé à la même époque nous a contraint à annuler toute festivité, c'est avec optimisme que le CCAS organise cette année un goûter de Noël à destination des personnes de la commune âgées de 70 ans et plus.

A cette occasion, un colis festif sera remis à chacun. Pour les personnes les moins mobiles, une distribution à domicile sera organisée permettant un contact privilégié malgré tout.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS ainsi que le Conseil Municipal se réjouissent de pouvoir enfin partager un moment convivial avec les invités qui aura lieu le vendredi 16 et samedi 17 décembre à la salle des fêtes.

LES RENDEZ-VOUS DE LA PETITE ENFANCE

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

Les assistantes maternelles se réunissent le vendredi matin à la salle des fêtes de 9 h 30 à 11 h 30 toutes cinq semaines.

APETIPA, UN LIEU D'ACCUEIL ET D'ÉCHANGES ENFANTS-PARENTS



Apetipa fait partie des actions du service petite enfance de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral. Espace de convivialité, de rencontre et d'échange en petit nombre, Apetipa permet aux parents de passer un temps privilégié avec leurs enfants, dans un cadre sécurisé et adapté aux plus jeunes, avec de nombreux jeux à disposition. Les enfants se rencontrent et vivent leurs premières expériences de socialisation en douceur. Les parents peuvent échanger entre eux ainsi qu'avec les accueillants.

Ce lieu s'adresse aux parents et leurs enfants mais aussi aux grands parents et aux futurs parents.

L'accès est gratuit, anonyme et sans inscription. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le service petite enfance intercommunal par téléphone au 02 35 28 96 95 ou par mail à petiteenfance@agglo-fecampcauxlittoral.fr

LES PERMANENCES HEBDOMADAIRES À FÉCAMP

Au Pré en Bulles, 7, rue d'Alsace : mardi de 9h à 11h30 et jeudi de 14h30 à 17h30.

L'EAJ-Maison du port, 254 avenue Jean Lorrain : vendredi de 9h à 11h30.

Maison Saint-Jacques, Boulevard Nelson Mandela : mercredi de 9h à 11h30 (hors vacances scolaires).

OPÉRATION GRAND SITE FALAISES D'ÉTRETAT - CÔTE D'ALBÂTRE

Depuis 2013, les communes de Bénouville, Bordeaux-Saint-Clair, Criquebeuf-en-Caux, Étretat, Fécamp, Froberville, La Poterie-Cap-d'Antifer, Les Loges, Le Tilleul, Saint-Jouin-Bruneval, Saint-Léonard, Vattetot-sur-Mer, Yport mais également l'Agglomération Fécamp Caux Littoral et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole travaillent conjointement dans le but d'obtenir le label Grand Site de France « Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre »

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE GRAND SITE LE PROGRAMME D' ACTIONS



Véritable feuille de route de la démarche, le programme d'actions, validé par le ministère de la transition écologique et solidaire en mai 2019, a été qualifié d'ambitieux et pertinent. Il a été défini avec la participation de tous les acteurs et pose les premières pierres nécessaires à l'obtention de ce label. Il est composé de 43 actions classées par priorité de mise en œuvre et réparties suivant 4 axes :

Les 4 axes du programme d'actions du Grand Site

La préservation et valorisation du paysage et son « esprit des lieux »



La contribution du territoire à l'immersion

La Gouvernance

La mise en réseau des mobilités, un levier pour déconcentrer la fréquentation touristique

Le 1^{er} Axe vise à définir l'**identité paysagère** du territoire en préservant les caractéristiques qui le composent (valleuses, agriculture, plateau, trait de côte) et à la valoriser pour la rendre perceptible, à travers le patrimoine existant et dans les nouveaux aménagements.

Le 2nd Axe porte sur la gestion des **mobilités** pour déconcentrer la fréquentation touristique. L'objet est essentiellement de désengorger Étretat en organisant les transports publics (trains bus navettes etc..), les stationnements (voitures ou caravanes) les mobilités douces (vélos, piétons, randonneurs) à l'échelle des 13 communes qui composent le site.

Le 3^{ème} Axe sur la **contribution à l'immersion** intègre des actions pour permettre aux visiteurs de s'imprégner de «l'esprit» qui caractérise ces lieux, grâce à la mise en place d'outils de découverte (brochures, événements, pôles d'accueil...) et en impliquant les habitants et les acteurs économiques pour promouvoir l'identité du territoire.

Le 4^{ème} Axe concerne la **gouvernance** du projet, avec comme objectif de fédérer et de maintenir l'implication de tous les acteurs à l'avancée de la démarche Grand Site.

UN PÔLE DE MOBILITÉS DOUCES AUX LOGES

La commune des Loges, au regard de son emplacement géographique central sur le territoire des 13 communes, de par la diversité de ses équipements et infrastructures touristiques (Vélo-Rails Les Loges-Etretat, voie verte Epreville-Les Loges, Vélo Maritime, Gr21...) et grâce à la vitalité économique du bourg et de ses nombreux commerces, s'est vu attribuer l'Action n°18 du programme d'actions : la création d'un **pôle de mobilités douces à destination des habitants et des voyageurs**.

Un appel d'offre a été conjointement ouvert avec Seine Maritime Attractivité 76 (SMA 76) et l'entreprise Ciclop a été retenue en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O). Différents scénarios sont à l'étude.

Afin que ce projet puisse aboutir, la commune des Loges travaille en étroite collaboration avec Le Département de la Seine-Maritime, la Région Normandie, l'Agglomération Fécamp Caux Littoral et les services de l'État.

CRÉATION D'UN SYNDICAT MIXTE

A partir du 01 janvier 2023, un changement conséquent va avoir lieu dans le cadre de l'Opération Grand Site et de sa demande de labellisation : un syndicat mixte va voir le jour.



Ce syndicat aura différentes compétences à gérer et également différentes missions dès 2023 comme l'exposition du plan de paysage (qui a été réalisé par les élus et les habitants du territoire), l'organisation des rencontres annuelles du réseau des Grand Sites de France, etc.

Ce syndicat sera constitué de membres représentant les trois financeurs de ce syndicat :

Le Département : 7 titulaires + 7 suppléants

La Communauté Urbaine Havre Seine Métropole : 5 titulaires + 5 suppléants

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral : 3 Titulaires + 3 suppléants

Les représentants de l'**Agglomération Fécamp Caux Littoral** ont été élu.e.s par le Conseil Communautaire de l'Agglomération réunissant les 33 communes.

Titulaires :

M. Steven MARTIN (Adjoint au maire des Loges en charge du Tourisme)

M. Christophe DUBUC (Maire Yport)

M. Pierre Aubry (Adjoint FECAMP)

Suppléants :

M. Laurent VASSET (Président Agglomération/Maire Angerville La Martel)

M. Olivier COURSAULT (Maire Froberville, Vice-Président Tourisme Agglomération)

Mme Stéphanie CAYEUX (Adjointe Vattetot-sur-Mer)

GR 21 VALLEUSE D'ÉTIGUE / VALLEUSE DU CURÉ

Suite à de nombreux échanges depuis un an et demi, les propriétaires agricoles et leurs exploitants ont signé des conventions qui les lient au Département de la Seine-Maritime. Celles-ci permettent au Département de la Seine-Maritime de jouir d'un droit de passage sur les terrains privés de façon à restaurer le tracé du GR21 le long des falaises. Pour rappel, suite à de nombreux éboulements le chemin de randonnée avait été délocalisé de Bénouville à Etigue par la route.

Suite à un marché public, le Département a retenu deux entreprises. Une première est en charge du débroussaillage. Une seconde société effectuera la pose des clôtures et aura la charge de reconstruire les marches d'accès pour rejoindre le sommet des falaises.

La première phase de débroussaillage a eu lieu, la pose des premières clôtures devrait démarrer très rapidement.

Le Département de la Seine-Maritime est actuellement en contact avec l'Agglomération Fécamp Caux Littoral afin d'établir une convention pour l'entretien du GR 21, de même avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole pour la partie du sentier sise à Bénouville.

Nous espérons que le GR21 soit de nouveau ouvert sur les falaises pour le printemps prochain.



EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Le service Eau potable et Assainissement collectif et non-collectif est géré par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement (SIAEPA) de la région FECAMP SUD OUEST et concerne les communes de CRIQUEBEUF EN CAUX, EPREVILLE, FROBERVILLE, FECAMP, GANZEVILLE, GERVILLE, LES LOGES, MANIQUERVILLE, SAINT-LEONARD, TOURVILLE-LES-IFS, VATTETOT SUR MER, YPORT.

Le délégataire des services est VEOLIA EAU suivant contrat du 01/01/2013. Tous les effluents de ces communes qui représentaient 352 111 m3 en 2021 sont traités dans les stations d'épuration des Loges et d'Yport. La saturation et la vétusté de ces stations rendent impossible le raccordement de nouveaux abonnés au réseau.

Pour remédier à ce problème il a été décidé de construire une nouvelle station à Yport en limite de Saint Léonard. Le permis de construire qui était à l'étude depuis de nombreuses années a rencontré d'énormes difficultés administratives et techniques, mais est maintenant accordé. Les travaux devraient commencer en 2023 avec une prévision de mise en service au printemps 2025. Les effluents des stations des Loges et Yport seront alors renvoyés vers la nouvelle station.

Pendant la période transitoire de construction de la station, dans le but d'essayer d'améliorer le problème de nouveaux branchements, des travaux ont été effectués sur le poste de décantation rue d'Écosse au Loges (remplacement d'une pompe et curage du puits) et d'autres seront réalisés en 2023 (contrat avec la ville de Fécamp et travaux pour dévier les effluents des communes de Tourville-les-ifs et Épreville vers la station de Fécamp).

En section investissement en 2023, est également prévu le renforcement par gainage de la conduite en mauvais état aux Loges rue d'Écosse depuis la pharmacie vers Bordeaux St Clair.

Concernant les travaux effectués visant à améliorer la distribution et la qualité de l'eau potable :

- pour améliorer le débit chez les abonnés des Loges la conduite entre Tourville les ifs et Epreville a été renouvelée et renforcée (passée en DN250)
- Afin d'améliorer les problèmes dus au calcaire dans nos installations, une unité de décarbonatation a été mise en service au réservoir de Tourville-les-ifs.

LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

RÉFECTION DU COURT DE TENNIS EXTÉRIEUR

Le terrain de tennis extérieur est actuellement en travaux. Un changement de surface va avoir lieu, la surface type béton poreux va laisser place à une surface type gazon synthétique.

Créé peu de temps après le gymnase, il y a près de 30 ans, le terrain de tennis n'avait depuis pas fait l'objet de rénovations, hormis un entretien annuel de nettoyage.

Le club de tennis, depuis un certain temps, signalait les difficultés rencontrées lors des rencontres. Le terrain extérieur n'était plus en état pour recevoir des matchs, à l'instar de la surface intérieure dont le sol a été plusieurs fois réparé pour l'ensemble des utilisateurs (foot, tennis ...).

La commune a travaillé en collaboration avec le tennis club des Loges afin de prendre en compte leurs souhaits.

Plusieurs entreprises ont été démarchées afin de comparer les caractéristiques techniques et les tarifs. L'entreprise Solomat, basée dans le Calvados a été retenue.

Le conseil municipal a voté une délibération pour la réfection du terrain extérieur et a sollicité le Département de la Seine-Maritime qui lui a octroyé une subvention.

DES BOX POUR LES ASSOCIATIONS À LA SALLE DES FÊTES

Suite aux travaux de mise aux normes de la salle des fêtes, les employés communaux ont créé 4 box afin que les associations puissent stocker leur matériel.

POUR LES AMATEURS DE PÉTANQUE

Le terrain de pétanque situé à la gare a été refait et un nouveau terrain mitoyen a été créé. En collaboration avec les membres du Train Touristique, des talus ont été réalisés sur le pourtour de l'aire de pique-nique afin de sécuriser les lieux. Merci pour leur aide précieuse.

DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AUX VESTIAIRES

Concernant le terrain de football, le système d'eau chaude a été refait afin de faire des économies d'énergie.

SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

Cet été, une salle de classe a été repeinte à l'école maternelle Charles Perrault et un TBI (Tableau Blanc interactif) installé avec l'aide des employés communaux des communes de GERVILLE et de VATTETOT sur Mer.

Deux TBI ont également été installés à l'école J VERNE.

Les problèmes de chaussée sur la D

940 (axe principal) nous ont obligés à modifier la circulation des enfants de l'école Jules VERNE lors des déplacements entre la descente de car et l'école où l'entrée se fait maintenant par le portail de la cantine. Un sens de circulation a été mis en place sente du manoir permettant aux parents de se stationner au plus près de l'entrée et en toute sécurité.

Un cheminement piétonnier a été créé entre l'arrêt de car et le portail de l'école.

CIMETIÈRE COMMUNAL

Suite à la fin de l'emploi de produits phytosanitaires, les services techniques ont dû s'adapter, notamment au cimetière. La solution d'un désherbage mécanique a été retenue. Pour ce faire, du gravier est remis dans les allées et sur le parking du cimetière ainsi qu'au niveau du parvis de l'église. Les agents municipaux en ont profité pour réaménager les parterres au pied de l'église. Les travaux seront finis dans les prochains jours.

Après le relevé effectué au cimetière, l'achat d'un logiciel et la saisie numérique des données, nous avons pu établir un plan et une base de données.

En 2023 nous allons débiter une procédure administrative et juridique sur des concessions abandonnées qui durera environ 18 mois.

VILLAGE

Afin de sécuriser la place de la mairie, des potelets amovibles ont été

installés. Cela sera très pratique pour sécuriser la place lors des manifestations de nos associations.

En 2023, les travaux de curage vont avoir lieu dans le petit parc suivi d'une inspection.

Les bâtiments communaux seront mis aux normes PMR au fur et à mesure suite aux obligations préfectorales.

Une partie de la signalisation routière au sol sera refaite en début d'année y compris les places de stationnement.

Des forages complémentaires à ceux réalisés il y a quelques années vont être réalisés au niveau de l'indice de cavité situé rue de la gare.

Au niveau investissement, le tracteur de la commune va être changé, ce dernier étant trop onéreux en entretien et réparation et inadapté à une partie des travaux.

NOËL

Nous arrivons en période de fin d'année, et afin d'égailler notre village, les décorations lumineuses vont être installées les 12 et 13 décembre.

Sobriété énergétique oblige, elles seront, cette année, restreintes en durée de fonctionnement et en nombre.

Comme vous avez pu le voir, le point information et le bâtiment annexe ont déjà été décorés. Merci à Mme Christine Cottard pour sa créativité et son implication dans la vie de la commune tout au long de l'année.

LE BUDGET DE LA COMMUNE

Dans un souci de transparence à l'égard de ses administrés, le Conseil municipal des Loges a souhaité rendre compte de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2021. Pour rappel, en France, le bloc communal (communes et intercommunalités) porte 58 % des investissements publics locaux.

En 2022, à l'instar de la hausse des dépenses des ménages et des entreprises, les budgets des communes pâtissent de la forte augmentation des prix des matériaux et du coût de l'énergie (5,9 % sur un an en août 2022).

Selon une étude réalisée par la Banque Postale et l'Association des maires de France qui s'appuie sur « un panier des élus locaux » (sondés), l'augmentation des prix enregistrée par les communes sur leurs dépenses est de 4,9 % au 1er semestre sur un an (4 derniers trimestres sur les 4 précédents). Avec l'estimation d'un trimestre supplémentaire, qui prend en compte l'accélération de la croissance de certains indices et aussi la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, elle serait même de 7,2 % (contre + 4,5 % pour l'indice des prix à la consommation).

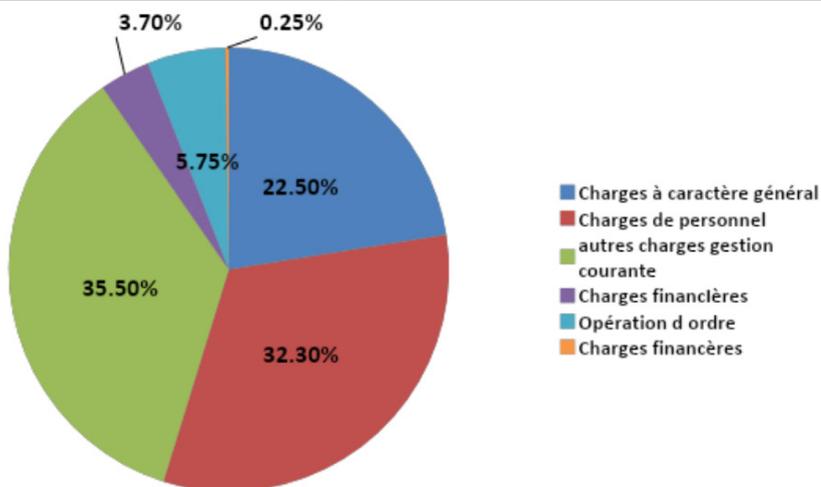
La strate des communes de moins de 3 500 habitants semble la plus impactée avec un indice qui pourrait augmenter de 8,3 % au 3ème trimestre 2022, sur un an. Le poids important pour ces petites communes des dépenses d'achats et charges externes particulièrement exposées à la hausse des prix, explique en partie cet écart.

Seule consolation, les petites collectivités, de moins de 10 agents et moins de 2 M€ de recettes, sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité. Elles peuvent donc bénéficier du bouclier tarifaire qui limite la hausse de leur facture d'électricité en moyenne à 4 % TTC.

Au 28 novembre 2022, la part de l'électricité et des combustibles pour le chauffage des bâtiments communaux a augmenté de 11,5 % entre 2021 et 2022 pour la commune des Loges.

La dépense en électricité se répartit entre les postes d'éclairage public et des bâtiments communaux : hôtel de ville, salle de musique, local des services techniques, toilettes publics, salle des fêtes, maison des associations, logettes, salle de sport, agence postale communale et l'école Jules Verne.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Charges à caractère général	174 442,05 €	22,50%
Charges de personnel	249 836,06 €	32,30%
autres charges gestion courante	272 540,80 €	35,50%
Charges financières	29 312,95 €	3,70%
Opération d ordre	45 384,08 €	5,75%
Charges exceptionnelles	2 000,00 €	0,25%
Total:	773 515,94 €	



Charges à caractère général

28 % sont dus à l'électricité, eaux, carburants et combustibles domestique.

3 % Fêtes et cérémonies.

19 % Entretien des bâtiments communaux et voirie.

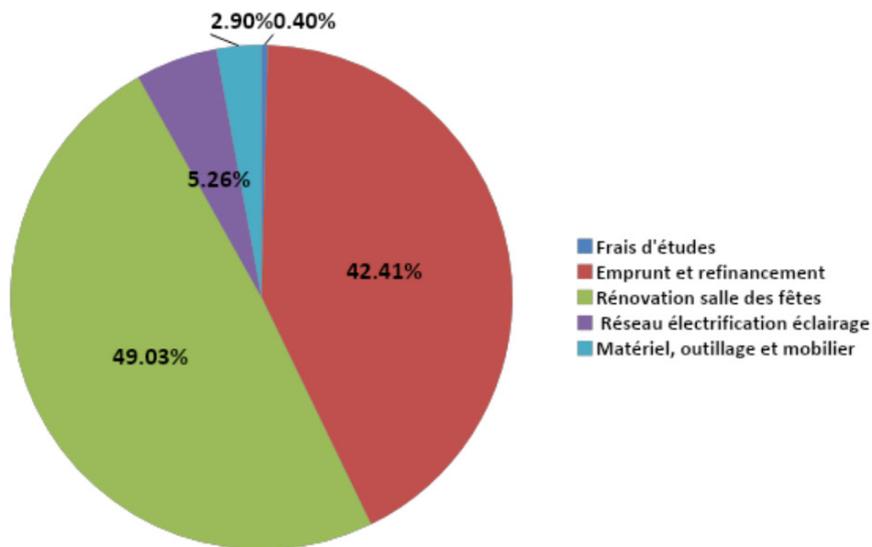
34 % Frais administratifs (communication, assurances, affranchissements).

16 % Entretien du matériel roulant et voirie

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	
Total:	814 163,90 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ SUR BUDGET 2022	
Total:	40 647,96 €

SECTION D INVESTISEMENT DEPENSES

Frais d'études	3 000,00 €	0,40%
Remboursements des Emprunts et Prêt travaux SDF	321 051,67€	42,41%
Rénovation salle des fêtes	371 160,72 €	49,03%
Réseaux électrification éclairage	39 889,19 €	5,26%
Matériel, outillage et mobilier	21 831,77 €	2,90%
Total:	756 933,35 €	



SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

Total:	865 128.75 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ SUR BUDGET 2022	
Total:	108 195.40 €

POUR VOUS DÉPLACER, PENSEZ À COVOITURER !

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral propose désormais une solution de covoiturage afin de répondre aux différents besoins en mobilité de la population. Ainsi, elle a développé, en partenariat avec l'opérateur spécialisé Karos, une application de covoiturage.



**Covoiturez
avec l'appli Karos...
et faites des économies !**

KAROS
Téléchargez l'application
gratuitement !

L'application Karos est spécialisée dans les covoitages de courte distance du quotidien, essentiellement « domicile-travail » mais peut aussi concerner les trajets liés aux

courses, études...

Cette solution de covoiturage s'adresse à tous les habitants de l'Agglomération de plus de 18 ans ayant besoin de se déplacer sur le territoire.

L'Agglomération apporte son soutien financier aux covoitages organisés via Karos :

- le conducteur est rétribué à hauteur de 2 € par covoituré par trajet jusqu'à 20 km (plus 10 centimes du km au-delà de 20 km)
- les covoiturés (passagers) participent à hauteur de 1 € par trajet, applicable pour les itinéraires dont l'origine ou la destination est dans l'Agglomération (plus 10 centimes du km au-delà de 20 km)
- l'Agglomération finance 1 € par trajet (dans la limite d'un aller-retour par jour).

Envie de covoiturer ? C'est très simple ! Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application Karos, de créer un compte, de renseigner un trajet et des horaires. L'application vous proposera alors de contacter des covoitureurs ayant les mêmes habitudes de déplacement que vous !

HANDI'BUS AGGLO, UN NOUVEAU SERVICE DE TRANSPORT

Pour faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap, l'Agglomération Fécamp Caux Littoral a lancé, au printemps dernier, le nouveau service public de transport « Handi'bus Agglo », sur les 33 communes du territoire intercommunal.

Un véhicule adapté permet de transporter en sécurité les personnes souffrant de handicap. Les voyageurs sont emmenés d'une adresse à une autre, selon leurs besoins.

Par exemple, le chauffeur du véhicule vient chercher les voyageurs devant chez eux et les emmène chez le kinésithérapeute, à un magasin, etc...

Ce service de transport est accessible :

- Aux personnes en fauteuil roulant titulaires d'une carte mobilité inclusion invalidité (ou carte invalidité).
- Aux personnes semi-valides titulaires d'une carte mobilité inclusion invalidité avec la mention « besoin d'accompagnement » ou « besoin d'accompagnement cécité ».

Le service fonctionne :

Du lundi au samedi, de 5h30 à 21h

Le dimanche, de 7h30 à 20h30, sur réservation.

Le tarif est le même pour tous les voyages :

0,50 € le titre unitaire,

4 € les 10 voyages,

15 € l'abonnement mensuel

150 € l'abonnement annuel.

Pour utiliser Handi'Bus Agglo, il est nécessaire de remplir au préalable un formulaire d'inscription disponible en mairie, à l'Agglomération, chez Keolis Seine Maritime ou en ligne sur <https://www.ficibus.com/handi-bus-agglo>.

Lorsque l'inscription est validée, les voyageurs accèdent à la plateforme de réservation en ligne. La réservation peut aussi être faite par téléphone ou via le service ELIOZ (transcription pour les sourds et malentendants).

Pour plus de renseignements, contactez Keolis Seine Maritime, délégataire de l'Agglomération, au 02 35 28 19 88 ou sur contact@ficibus.com.



INFOS PRATIQUES

CHÈQUE ÉNERGIE EXCEPTIONNEL OPÉRATION FIOUL

Face à la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement va attribuer deux aides exceptionnelles pour aider les ménages à payer leurs factures d'énergie.

Pour les ménages se chauffant au fioul domestique :

Si vous êtes bénéficiaire du chèque énergie 2022 et vous avez utilisé votre dernier chèque énergie auprès d'un vendeur de fioul domestique : vous allez recevoir automatiquement un chèque exceptionnel fioul d'un montant de 200 € à partir du mois de novembre 2022.

Pour les autres ménages se chauffant au fioul domestique, un portail de demande en ligne est mis à disposition pour vous permettre de demander, sous réserve d'éligibilité, un chèque énergie d'un montant de 200 € ou 100 € en fonction de votre situation :

<https://chequefioul.asp-public.fr/>

Si vous n'avez pas reçu de chèque énergie exceptionnel fioul 2022 automatiquement et que vous ne pouvez pas effectuer votre demande sur le portail de demande en ligne, vous pourrez vérifier votre éligibilité aux chèques énergie exceptionnels et fioul 2022 à partir de fin novembre sur le simulateur.

Vous pouvez également solliciter un rendez-vous au secrétariat (02.35.27.04.81) avec Mme Gicquel, adjointe, pour être accompagné dans vos démarches.

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS LORS DES JOURS FÉRIÉS 2023

En 2023, toutes les collectes de déchets ménagers ont lieu dans les conditions habituelles sur notre commune.

Jour de passage des ordures ménagères : Mardi matin - De 4h à midi

Jour de passage du tri sélectif : Mercredi matin (semaines paires) - De 4h à midi

Ne pas oublier : Sortir vos bacs la veille au soir pour 20h et les rentrer dans la journée, après le passage des camions bennes.

AGENDA ET INFOS PRATIQUES

VENDREDI 2 DÉCEMBRE - TÉLÉTHON

Après-midi : vente de crêpes à la sortie des écoles, sous les logettes au pied de l'église.

Soir : tournoi FIFA à la salle des fêtes (USDF).

SAMEDI 3 DÉCEMBRE - TÉLÉTHON

Matin : vente de crêpes et de vin chaud sous les logettes et randonnée au départ du centre-bourg.

Après-midi : tournoi de foot en salle, à la salle des sport Robert Colombel (USDF).

Soir : repas animé au profit du Téléthon par le Comité des fêtes et la Société musicale des Loges.

SAMEDI 10 DÉCEMBRE

Voyage à Reims pour visiter le marché de Noël.

Comité des fêtes des Loges

Retrouvez l'ensemble des rendez-vous de l'année 2023, promesses de convivialité et de solidarité, sur la page Facebook et sur le site Internet de la mairie !

Belles fêtes de fin d'année

DE NOUVEAUX OUTILS POUR RESTER INFORMÉ

La commune est maintenant dotée d'un **site internet** où vous pouvez trouver des informations pratiques : mairielesloges76.fr

N'hésitez pas à nous faire remonter vos avis, opinions, envies pour le faire évoluer.

Vous pouvez également retrouver des informations, alertes sur la commune en utilisant l'application **Panneau Pocket**.

Pour cela, c'est très simple : téléchargez l'application et indiquez votre commune. Pas besoin de créer de compte !

Et toujours bien sûr notre page **Facebook** : **Municipalité des Loges**.

**Panneau
Pocket**